



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2018/4024

Gratuités partielles de frais de location de salles de spectacle et/ou de captation audiovisuelle accordées aux associations et organismes suivants : compagnie Novecento - mairie du 3e arrondissement - école de musique Allegretto - association Echanges Toubab - association Bel'Art - A.P.E.L. de l'ensemble scolaire Fénelon-La Trinité - club Improvidence - association Ouhlala Lyon - collège de la Tourette - MJC du Vieux Lyon - collège Pierre Termier - association Solidru - MJC Montchat - compagnie Entrelas Koncept - Organisation et Gestion de l'école Montessori. Montant total des exonérations : 8 525,00 euros HT

Direction Centrale de l'Immobilier

Rapporteur : Mme GAY Nicole

SEANCE DU 2 JUILLET 2018

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 5 JUILLET 2018

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 25 JUIN 2018

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 5 JUILLET 2018

DELIBERATION AFFICHEE LE : 12 JUILLET 2018

PRESIDENT : M. KEPENEKIAN Georges

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. KEPENEKIAN, M. BRUMM, Mme DOGNIN-SAUZE, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. CORAZZOL, Mme GAY, M. GRABER, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme REYNAUD, M. DURAND, Mme RIVOIRE, M. LE FAOU, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. LEVY, Mme FRIH, M. MALESKI, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, Mme MANOUKIAN, Mme HAJRI, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. FENECH (pouvoir à M. GUILLAND), Mme BERRA (pouvoir à Mme de LAVERNEE), M. RUDIGOZ (pouvoir à M. DURAND), M. COLLOMB (pouvoir à M. KEPENEKIAN), M. JULIEN-LAFERRIERE (pouvoir à Mme ROLLAND-VANNINI), Mme SANGOUARD (pouvoir à Mme BALAS), M. HAVARD (pouvoir à Mme CONDEMINE), Mme PERRIN-GILBERT (pouvoir à Mme GRANJON), M. BOUDOT, Mme MADELEINE (pouvoir à M. BROLIQUIER)

ABSENTS NON EXCUSES :

2018/4024 - GRATUITES PARTIELLES DE FRAIS DE LOCATION DE SALLES DE SPECTACLE ET/OU DE CAPTATION AUDIOVISUELLE ACCORDEES AUX ASSOCIATIONS ET ORGANISMES SUIVANTS : COMPAGNIE NOVECENTO - MAIRIE DU 3E ARRONDISSEMENT - ECOLE DE MUSIQUE ALLEGRETTO - ASSOCIATION ECHANGES TOUBAB - ASSOCIATION BEL'ART - A.P.E.L. DE L'ENSEMBLE SCOLAIRE FENELON-LA TRINITE - CLUB IMPROVIDENCE - ASSOCIATION OUHLALA LYON - COLLEGE DE LA TOURETTE - MJC DU VIEUX LYON - COLLEGE PIERRE TERMIER - ASSOCIATION SOLIDRU - MJC MONTCHAT - COMPAGNIE ENTRELAS KONCEPT - ORGANISATION ET GESTION DE L'ECOLE MONTESSORI. MONTANT TOTAL DES EXONERATIONS : 8 525,00 EUROS HT (DIRECTION CENTRALE DE L'IMMOBILIER)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 14 juin 2018 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

- **La Compagnie Novecento** : 44 rue Saint-Georges – 69005 Lyon, est une association ayant pour objet des interventions et animations culturelles à travers l'organisation d'événements promouvant les cultures du monde et, notamment, celles d'Amérique du Sud et d'Afrique, mais aussi la découverte et la promotion d'auteurs contemporains et la sensibilisation aux handicaps.

Elle a présenté, les 13 et 14 mars 2018, à la salle Paul Garcin, un spectacle théâtral intitulé "Frida Kahlo – esquisse de ma vie" interprété par deux comédiens.

Les frais de location sans exonération se sont élevés à 1 120,00 €HT.

- **La mairie du 3^e arrondissement** a présenté le 15 mars 2018 à la salle Barbara, un spectacle destiné aux séniors du 3^e arrondissement.

Les frais de location sans exonération se sont élevés à 200,00 €HT.

- **L'école de musique associative Allegretto** : 33 rue Bossuet – 69006 Lyon, a pour objet de contribuer à l'éducation musicale des enfants et habitants du quartier, à travers des cours de musique et une pratique musicale dans des ensembles vocaux ou instrumentaux. Elle accueille les enfants, les adolescents et les adultes et est hébergée dans les locaux de la Mairie du 6^e arrondissement, où elle dispose de salles administratives et de répétition. Elle est engagée dans plusieurs animations du quartier, dont la Semaine Bleue, le Festival de la Rose et la Fête de la Musique.

L'école a organisé le concert annuel de ses élèves le 24 mars 2018 à la salle Victor Hugo.

Les frais de location sans exonération se sont élevés à 490,00 €HT.

- **L'association Echanges Toubab** : 3 rue Chassignolle – 69330 Meyzieu, a pour but de venir en aide aux enfants des écoles de Toubab Dialow au Sénégal et de développer des liens interculturels par la danse lors des séjours organisés au Sénégal.

Afin de collecter des fonds pour aider à la construction d'une médiathèque dans le lycée sénégalais de Yène, partenaire du lycée Ampère de Lyon, l'association a organisé une manifestation caritative avec l'aide d'Interact, un club des jeunes du Rotary International au sein de ce lycée lyonnais.

Il a été présenté, le 24 mars 2018, un spectacle de clown-mime d'un jeune étudiant argentin du lycée, Lucas Pettracci, lui-même fondateur du club Interact.

Les frais de location et de captation audiovisuelle sans exonération se sont élevés à 744,00 €HT.

- **L'association Bel'Art** : 34 avenue de Ménival – 69005 Lyon, a pour objet le développement et la promotion de la culture biélorusse.

En collaboration avec l'ambassade du Belarus et le consul honoraire à Lyon, l'association a présenté, les 18 et 19 avril 2018, à la salle Paul Garcin, une comédie musicale d'Ephraïm Kishon intitulée "Contrat de mariage" et interprétée par le théâtre de Minsk 3TTT Format.

Les frais de location sans exonération se sont élevés à 600,00 €HT.

- **L'Ensemble scolaire Fénelon-La Trinité** : 1 rue Paul Michel Perret – 69006 Lyon, est un établissement d'enseignement privé sous contrat d'association avec l'Etat.

Son A.P.E.L. (association de parents d'élèves) a organisé, le 25 avril 2018, à la salle Victor Hugo, sa traditionnelle "Soirée des Talents", à destination des élèves et de leurs parents.

Les frais de location sans exonération se sont élevés à 500,00 €HT.

- **Le Club Improvidence** : 6 rue Chaponnay – 69003 Lyon, a pour objectif la création, la production et la diffusion de spectacles vivants notamment théâtraux.

Il a organisé un festival international de théâtre d'improvisation, le "Lyon Improv Fest", le samedi 5 mai 2018, à la salle Paul Garcin.

Les frais de location sans exonération se sont élevés à 1 435,00 €HT.

- **L'association OUHLALA LYON** : 18 avenue de l'Europe – 69140 Rillieux la Pape, assure la promotion à Lyon, d'une centaine de jeunes talents humoristes de la région, membres de l'association. Elle propose aussi des "cours" d'humour dans les établissements scolaires lyonnais, les associations, les maisons de retraite et participe à une émission humoristique hebdomadaire sur TLM.

Après les deux premières éditions du festival "Les lions du rire" organisées dans les 7^e et 8^e arrondissements, cette troisième édition a investi la salle Albert Thomas le 12 mai 2018, où se sont produits 17 humoristes, durant un court moment chacun.

Les frais de location sans exonération se sont élevés à 2 794,00 €HT.

- **Le collège de la Tourette** : 80 boulevard de la Croix-Rousse – 69001 Lyon, en collaboration avec la Mairie du 1^{er}, a organisé, le 15 mai 2018, à la salle Paul Garcin, une intervention sur la question du harcèlement, autour d'un spectacle "Tu m'agresses la parole".

Les frais de location sans exonération se sont élevés à 200,00 €HT.

- **La Maison des Jeunes et de la Culture du Vieux Lyon** : 5 place Saint-Jean - 69005 Lyon, a pour objet la création, l'animation et la gestion de la Maison des Jeunes et de la Culture - Espace Vieux Lyon, qui constitue un élément essentiel de l'équipement social et culturel de ce quartier. Elle propose une cinquantaine d'activités diversifiées, à destination des habitants. Elle a organisé, le 23 mai 2018, à la salle Paul Garcin, son traditionnel gala de danse annuel.

Les frais de location sans exonération se sont élevés à 550,00 €HT.

- **Le Collège Pierre Termier** : 56 rue Ferdinand Buisson – 69003 Lyon, est un établissement d'enseignement privé sous contrat d'association avec l'Etat.

Il a organisé son spectacle de fin d'année le 29 mai 2018 à la salle Barbara.

Les frais de location sans exonération se sont élevés à 410,00 €HT.

- **L'association Solidru** : 22 rue Saint-Jérôme – 69007 Lyon, a pour objet l'accompagnement bénévole des enfants scolarisés dans le groupe scolaire Gilbert Dru à Lyon 7^e et de leur famille en situation de précarité et, notamment, les personnes migrantes et/ou réfugiées. Dans ce cadre, l'association a organisé, le 29 mai 2018, à la salle Paul Garcin, un spectacle théâtral "Le secret de papier".

Les frais de location sans exonération se sont élevés à 350,00 €HT.

- **La Maison des Jeunes et de la Culture de Montchat** : Espace Elsa Triolet – 53 rue Charles Richard - 69003 Lyon, a pour objet la création et l'animation et constitue un élément essentiel de l'équipement social et culturel de ce quartier.

Elle propose une cinquantaine d'activités différentes, qui permettent l'épanouissement d'un nombreux public.

Elle a organisé 4 spectacles de ses adhérents dans la salle Barbara :

- le 31 mai 2018 : les frais de location sans exonération se sont élevés à 206,00 €HT.

- le 14 juin 2018 : les frais de location sans exonération se sont élevés à 206,00 €HT.

- le 28 juin 2018 : les frais de location sans exonération se sont élevés à 206,00 €HT.

- le 4 juillet 2018 : les frais de location sans exonération se sont élevés à 257,00 €HT.

Montant total des frais de location sans exonération pour ces 4 manifestations : 875,00 €HT.

- **La compagnie Entrelas Koncept** : 1 impasse du Docteur Vaillant – 69003 Lyon a pour objectif de créer, adapter et proposer des représentations et activités artistiques à la population.

Elle a présenté à la salle Barbara comme chaque année, un spectacle de danse et de théâtre en collaboration avec des élèves volontaires des écoles Charles de Foucauld et Jules Verne et des enfants du quartier Montchat/Dauphiné les :

- 1^{er} et 2 juin 2018 : les frais de location et de captation audiovisuelle sans exonération se sont élevés à 1 394,00 €HT.

- 16 juin 2018 : les frais de location et de captation audiovisuelle sans exonération se sont élevés à 624,00 €HT.

Montant total des frais de location et de captations audiovisuelles sans exonération pour ces 2 manifestations : 2 018,00 €HT.

- **L'OGEM (Organisation et Gestion de l'Ecole Montessori)** : 8 rue Barrier - 69006 Lyon, est une association gérant l'Ecole Montessori, établissement scolaire privé, non confessionnel. Elle a pour objet de soutenir le développement des méthodes de l'enseignement Montessori, dont les objectifs sont une approche pédagogique des enseignants de l'école privilégiant l'autonomie des élèves et leur esprit de création, sans négliger les acquisitions indispensables.

L'enseignement dispensé est contrôlé par l'Académie et respecte les programmes de l'Education Nationale.

L'OGEM a organisé un spectacle de fin d'année de l'école, le 28 juin 2018 à la salle Victor Hugo.

Les frais de location et de captation audiovisuelle sans exonération se sont élevés à 500,00 €HT.

A titre d'information concernant les dossiers bénéficiant d'une gratuité partielle, il est précisé que les arrhes sont conservées par la Ville de Lyon.

Où l'avis de la commission immobilier - bâtiments ;

DELIBERE

1- **La Compagnie Novecento** est exemptée partiellement des frais liés à la location de la salle Paul Garcin les 13 et 14 mars 2018, soit un montant de 940,00 €HT.

2- **La mairie du 3^e arrondissement** est exemptée de la totalité des frais liés à la location de la salle Barbara le 15 mars 2018, soit un montant de 200,00 €HT, correspondant à 1 jour de gratuité.

3- **L'école de musique Allegretto** est exemptée partiellement des frais liés à la location de la salle Victor Hugo le 24 mars 2018 soit un montant de 207,50 €HT.

4- **L'association Echanges Toubab** est exemptée partiellement des frais liés à la location de la salle Molière le 24 mars 2018 et à la captation audiovisuelle, soit un montant de 633,17 €HT.

5- **L'association Bel'Art** est exemptée partiellement des frais liés à la location de la salle Paul Garcin les 17 et 18 avril 2018 et aux captations audiovisuelles, soit un montant de 336,00 €HT.

6- **L'A.P.E.L. de l'Ensemble scolaire Fénelon-La Trinité** est exemptée partiellement des frais liés à la location de la salle Victor Hugo le 25 avril 2018, soit un montant de 212,50 €HT.

7- **Le Club Improvidence** est exempté partiellement des frais liés à la location de la salle Paul Garcin le 5 mai 2018 et à la captation audiovisuelle, soit un montant de 1 388,33 €HT, correspondant à 1 jour de gratuité.

8- **Le collège de la Tourette** est exempté de la totalité des frais liés à la location de la salle Paul Garcin le 15 mai 2018, soit un montant de 200,00 €HT, correspondant à 1 jour de gratuité.

9- **L'association OUHLALA LYON** est exemptée partiellement des frais liés à la location de la salle Albert Thomas le 12 mai 2018, soit un montant de 978,25 €HT.

10- **La Maison des Jeunes et de la Culture du Vieux Lyon** est exemptée partiellement des frais liés à la location de la salle Paul Garcin le 23 mai 2018 et à la captation audiovisuelle, soit un montant de 227,50 €HT.

11- **Le collège Pierre Termier** est exempté partiellement des frais liés à la location de la salle Barbara le 29 mai 2018 et à la captation audiovisuelle, soit un montant de 173,75 € HT.

12- **L'association Solidru** est exemptée partiellement des frais liés à la location de la salle Paul Garcin le 29 mai 2018, soit un montant de 245,00 €HT, correspondant à 1 jour de gratuité.

13- **La Maison des Jeunes et de la Culture de Montchat** est exemptée partiellement des frais liés à la location de la salle Barbara :

- le 31 mai 2018, soit un montant de 143,50 € HT, correspondant à 1 jour de gratuité ;
- le 14 juin 2018, soit un montant de 143,50 € HT, correspondant à 1 jour de gratuité ;
- le 28 juin 2018, soit un montant de 143,50 € HT, correspondant à 1 jour de gratuité ;
- le 4 juillet 2018, soit un montant de 194,50 € HT, correspondant à 1 jour de gratuité.

14- **La compagnie Entrelas Koncept** est exemptée partiellement des frais liés à la location de la salle Barbara :

- les 1^{er} et 2 juin 2018 et à la captation audiovisuelle, soit un montant de 1 204,00 €HT, correspondant à 2 jours de gratuité ;
- le 16 juin 2018 et à la captation audiovisuelle, soit un montant de 529,00 €HT, correspondant à 1 jour de gratuité.

15- **L'OGEM (Organisation et Gestion de l'Ecole Montessori)** est exemptée partiellement des frais liés à la location de la salle Victor Hugo le 28 juin 2018 et à la captation audiovisuelle, soit un montant de 425,00 €HT correspondant à 1 jour de gratuité.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

Nicole GAY